



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018**

Membres du  
Conseil : 27

L'an deux mille dix huit et le 12 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 20

Pouvoirs : 2  
Absent : 7

Date de  
Convocation  
06/11/2018

NOM	Etat	NOM	Etat
M. ANTONIOTTI	Absent excusé	M. M'SIBIH	Présent
Mme BARBIE	Absente excusée	Mme MANFREDI	Présente
Mme BAUDINO	Absente excusée	M. MICHAILIDES	Présent
M. BRUNET	Présent	Mme MOREL	Présente
M. DELETTE	Présent	Mme PELTIER	Présente
M. DENIZE	Présent	M. PERPETE	Présent
Mme DEZOBRY	Présente	Mme ROCHE	Présente
Mme DI BERNARDO	Absente excusée	Mme RUBIO	Présente
M. FAUDRIN	Présent	M. SCHALTENBRAND	Présent
M. GIRAUD	Présent	Mme THURIN	Absente excusée – Pouvoir donné à M SCHALTENBRAND Norbert
Mme HEDELIN	Présente	M. TROUVE	Absent excusé
M. HERMAN	Présent	M. VINCENT	Présent
Mme HOUGET	Présente	M. YVENES	Présent
		Mme. YNESTA	Absente excusée – Pouvoir donné à M FAUDRIN Serge

Secrétaire de séance : Monsieur Roland GIRAUD

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance.

♦ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 OCTOBRE 2018 à l'unanimité

♦ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer le devis concernant la fourniture de cabines pour les sanitaires de l'Ecole élémentaire avec la société RESO pour un montant de 6 697.81 € HT.
- De signer un contrat concernant la location et la maintenance de 2 photocopieurs à compter du 1/10/2018 avec la société BNP LEASE pour un montant trimestriel de 474.00 € HT.

- De signer un avenant n°1 au contrat concernant le contrôle des installations de gaz au dojo avec la société VERITAS pour un montant annuel de 105.00 € HT.
- De signer la proposition concernant l'étude géotechnique dans le cadre de l'extension de la cantine scolaire avec la société GEOTECHNIQUE pour un montant de 2 500.00 € HT.
- De signer le devis concernant le lot maçonnerie pour les nouveaux sanitaires à l'école élémentaire avec la société MGM pour un montant de 12 542.00 € HT.
- De signer le devis concernant le lot plomberie pour les nouveaux sanitaires à l'école élémentaire avec la société MGM pour un montant de 16 740.00 € HT.
- De signer le devis concernant le lot électricité pour les nouveaux sanitaires à l'école élémentaire avec la société MGM pour un montant de 2 920.00 € HT.
- De signer le devis concernant le lot pose des cabines pour les nouveaux sanitaires à l'école élémentaire avec la société MGM pour un montant de 1 680.00 € HT.
- De signer le devis concernant le remplacement de menuiseries extérieures dans un logement communal avec la société ISOL CONFORT pour un montant de 1 272.00 € HT.
- De signer la proposition d'honoraires concernant la mission CSPS-Sanitaires Ecole élémentaire avec le cabinet Brachet pour un montant de 500.00 € HT.
- De signer un contrat de prestation de service pour l'assistance et l'accompagnement de projet à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2018/2019 avec RESEAU CANOPE pour un montant de 2 090.00 € TTC
- De signer le devis concernant l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux avec la société BOUDOUARD pour un montant de 870.00 € TTC.
- D'exercer le droit de préemption urbain sur les deux parcelles n°E202 et E203 appartenant à Mme VALOPIN, situées au Village-La Plaine, pour le prix total de quinze mille euros (15 000€).
- De signer un avenant n°1 au contrat de maintenance P2 sur l'installation de chauffage de la mairie avec la société SOGETHA pour une durée de trois ans avec prise d'effet au 01/01/2019.
- De signer la proposition d'honoraires concernant la mission CSPS – Sécurisation de la tête du ravin du Para avec le cabinet Brachet pour un montant de 700.00 € HT.
- De signer le devis concernant l'entretien des installations des classes 6 et 7 de l'école maternelle avec la société TAMIETTI pour un montant annuel de 1 159.20 € TTC.
- De signer un contrat concernant les frais du séjour ski pour les élèves du CM2 pour la période du 28/01/2019 au 01/02/2019 avec ARTES JEUNSESS pour un montant de 7 287.00 € TTC.

Monsieur Le Maire précise l'état d'avancement des chantiers engagés sur la commune :

- Les sanitaires à l'école élémentaire sont bien engagés, l'entreprise doit cette semaine, poser la faïence, faire le réagréage du sol, et l'entreprise ISOL CONFORT installera la porte d'entrée en fin de semaine.
- En raison des intempéries constatées ces dernières semaines, les travaux prévus au ravin du Para débuteront le 27 novembre au lieu du 12, comme prévu initialement. **Information en date du mardi 13 novembre, l'entreprise a contacté le service concerné pour l'informer du démarrage des travaux, jeudi 15 novembre, finalement.**
- Le chantier du Clos de Bouichard avance, le chemin au croisement du chemin de la Tuilisse est totalement coupé.
- La visite du Préfet en date du 17 octobre s'est bien passée, une présentation du contexte de Villeneuve et des sites scolaires a été faite.
- Un collectif « Poste » s'est créé pour défendre le maintien d'un bureau de poste sur la commune de Villeneuve, il est présent à la séance de ce soir. Monsieur Le Maire fait état d'un courrier de la poste adressé à la commune le 30 octobre, l'informant de la modification des horaires d'ouverture au public à compter du lundi 03 décembre 2018. Une réponse va être adressé à la Direction de la poste, en précisant notre volonté de maintenir les horaires proposés à ce jour, notamment jusqu'à 12h30 du lundi au vendredi pour les gens qui travaillent et, que la négociation initiale datant de fin 2017 entre la Direction de la Poste et les élus, était d'accepter la réduction de l'amplitude horaire à la seule condition qu'ils élargissent le créneau de 12h à 12h30.

#### **1. Plan de financement : Travaux à l'école élémentaire**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°2018-10-09-07, précise qu'il y a lieu de l'annuler et de délibérer sur un nouveau plan de financement intégrant le coût relatif à la construction de blocs sanitaires afin de pouvoir solliciter le fonds de concours maximum auprès de la DLVA.

En effet, dans le cadre de l'installation de la douzième classe, il était nécessaire de créer deux nouveaux blocs sanitaires. Cette opération, peut bénéficier du fonds de concours de la DLVA.

Il est proposé d'approuver le plan de financement décliné ci-dessous et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter le fonds de concours de la DLVA, pour l'année 2018.

Le plan de financement se décompose comme suit (12ème classe + sanitaires) :

<b>Travaux Ecole Elémentaire</b>	<b>DEPENSES en €</b>	<b>RECETTES en €</b>
Travaux HT	129 787 .21	
Fonds de concours DLVA (10% maxi)		11 712.00
Autofinancement		118 075.21
<b>TOTAL</b>	<b>129 787.21</b>	<b>129 787.21</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la DLVA.

## **2. DLVA : 10 Postes 10 Villes approbation plan de financement**

Monsieur SCHALTENBRAND présente le projet du SDE 04 « 10 postes, 10 villes ».

En décembre 2017, le SDE 04 et ENEDIS ont signé une convention intitulée « 10 POSTES – 10 VILLES » par laquelle ils s'engagent conjointement à accompagner une action sur le territoire des communes du Département des AHP, visant à :

- l'embellissement des postes de distribution publique d'électricité,
- œuvrer en faveur de la cohésion sociale avec un projet artistique et culturel réalisé par des personnes temporairement exclues sur le marché du travail ou des jeunes.

Il précise que DLVA dans le cadre de la compétence politique de la ville est susceptible de financer en partie le projet sur la commune de Villeneuve, comme cela a été fait sur la commune de Manosque.

Il est proposé de valider un plan de financement afin de solliciter les organismes susceptibles d'allouer des subventions. Le plan de financement se décompose comme suit :

<b>10 Postes 10 Villes</b>	<b>DEPENSES en €</b>	<b>RECETTES en €</b>
Travaux HT	5 800	
SDE 04		1 000
ENEDIS		1 000
ADSEA		1 600
DLVA		1 000
Autofinancement		1 200
<b>TOTAL</b>	<b>5 800</b>	<b>5 800</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles d'allouer des subventions.

## **3. Ouverture Dominicale des dimanches pour l'année 2019**

Monsieur le Maire rappelle qu'un commerce sans salarié peut ouvrir le dimanche, sauf si un arrêté préfectoral ordonne la fermeture pour une activité commerciale spécifique. En revanche, l'ouverture dominicale d'un commerce qui emploie des salariés n'est possible que s'il existe des dérogations. Les commerces situés dans les nouvelles zones dérogatoires peuvent ouvrir de droit le dimanche, à

condition d'avoir négocié un accord collectif prévoyant des contreparties financières pour les salariés.

Les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an.

La société Terre d'Oc nous a sollicités pour les dimanches du mois de décembre en 2018. Il convient de fixer aujourd'hui la liste des dimanches concernés pour 2019, avant le 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture des commerces du territoire, les dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22 décembre 2019.

#### **4. RGPD : Convention mise à disposition Délégué à la Protection des Données (DPO)**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données à caractère personnel RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, apportant de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rendant obligatoire leur application, les collectivités ne sont pas tenues d'avoir un DPO en interne, et le règlement permettant que cette fonction soit mutualisée, la DLVA propose la mise à disposition, à titre gracieux, de son DPO.

La DLVA a conclu une convention avec la Société PR CONSEIL en date du 25 mai 2018, pour la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, et propose de le mettre à disposition au profit des communs membres par le biais de la mise à disposition.

Les termes de cette délégation sont fixés par convention ci annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du Délégué à la protection des Données, avec la DLVA, à titre gracieux.

#### **5. Extension du restaurant scolaire : Approbation APD, dépôt permis construire, plan de financement.**

Il est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, l'avant projet définitif de l'opération d'extension du restaurant scolaire. Le projet s'élève à la somme de 678 700€ hors taxes pour les sept lots de construction, l'option liaison entre le petit réfectoire maternelle actuel et le nouveau réfectoire d'un montant de 27 400€ hors taxes et, l'installation d'une climatisation dans le réfectoire existant pour la somme de 6 000€ hors taxes, ramène le projet dans sa totalité à la somme de 712 100€ hors taxes.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°2018-10-09-07 en date du 10 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de financement pour les travaux d'extension du restaurant scolaire et précise que conformément à l'avant projet proposé par le bureau d'études SEE, il est nécessaire d'approuver un nouveau plan de financement avec le montant des travaux s'élevant à la somme de 712 100 € hors taxes soit, 854 520€ TTC.

En prenant en compte les différentes options, et le coût total du projet, Monsieur Le Maire sollicite l'aide la Région au titre du FRAT pour le montant maximum de 200 000 €.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Extension restaurant scolaire	DEPENSES en €	RECETTES en €
Travaux HT	712 100	
Région - FRAT		200 000
Préfecture – DETR (30%)		171 149
Autofinancement		340 951
<b>TOTAL</b>	<b>712 100</b>	<b>712 100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant projet définitif du restaurant scolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire,
- **VALIDE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un concours financier de la Région au titre du FRAT, dans la limite de 200 000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.

Le Maire,



Secrétaire de séance,

Roland GIRAUD